

Dépôt sur
www.terresdargentan.fr
en date du 25/04/2024

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
-----------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

25 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLETT Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-012 Adoption du budget primitif 2024 – budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le Budget Primitif du budget principal pour l'exercice 2024, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	18 979 014,03 €	34 285 220,36 €	53 264 234,39 €
RECETTES	18 979 014,03 €	34 285 220,36 €	53 264 234,39 €

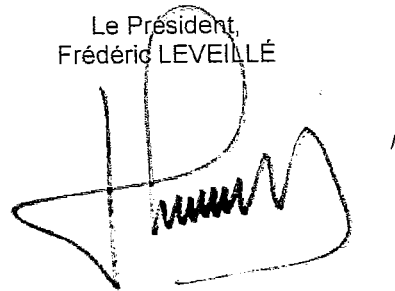
Le présent budget est voté par chapitre en fonctionnement et par chapitre et opérations en investissement.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT</p> <p style="text-align: center;">du registre des délibérations du Conseil communautaire</p> <p style="text-align: center;">Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 60 Pouvoirs : 7 Votants : 67</p> <p><u>Vote</u> Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>

CC-2024-013	Adoption du budget primitif 2024 – budget annexe « Aire d'accueil des gens du voyage »
-------------	----------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Aire d'accueil des gens du voyage » pour l'exercice 2024, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	39 219,07	272 226,00	311 445,07
RECETTES	39 219,07	272 226,00	311 445,07

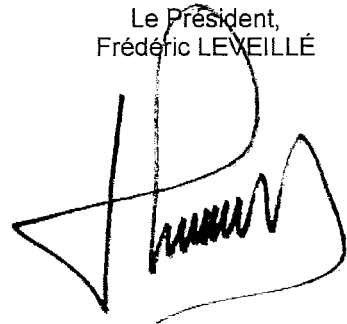
Le présent budget est voté par chapitre.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

2 5 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSÉLIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-014	Adoption du budget primitif 2024 – budget annexe « Restauration collective »
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Restauration collective » pour l'exercice 2024, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	147 640,36	1 330 444,00	1 478 084,36
RECETTES	147 640,36	1 330 444,00	1 478 084,36

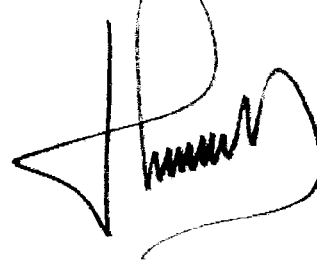
Le présent budget est voté par chapitre.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT</p> <p style="text-align: center;">du registre des délibérations du Conseil communautaire</p> <p style="text-align: center;">Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 60 Pouvoirs : 7 Votants : 67</p> <p><u>Vote</u> Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>

CC-2024-015 Adoption du budget primitif 2023 – budget annexe « Assainissement »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Assainissement » pour l'exercice 2024, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	4 569 132,28	2 838 845,41	7 407 977,69
RECETTES	4 569 132,28	2 838 845,41	7 407 977,69

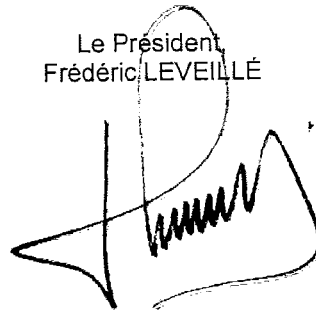
Le présent budget est voté par chapitre.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 60 Pouvoirs : 7 Votants : 67</p> <p><u>Vote</u> Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>

CC-2024-016	Adoption du budget primitif 2024 – budget annexe « SPANC »
-------------	------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « SPANC » pour l'exercice 2024, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	282 857,33	101 687,33	384 544,66
RECETTES	282 857,33	101 687,33	384 544,66

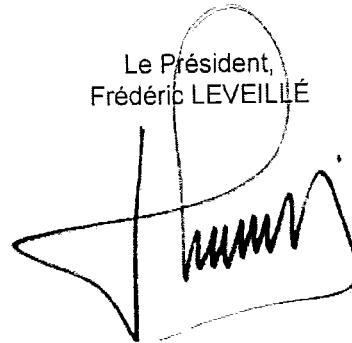
Le présent budget est voté par chapitre.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO — Département de l'Orne</p>	<p>EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 60 Pouvoirs : 7 Votants : 67</p> <p><u>Vote</u> Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>

CC-2024-017	Adoption du budget primitif 2024 – budget annexe « Mobilité »
-------------	---------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Mobilité » pour l'exercice 2024, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	499 323,26	1 143 993,94	1 643 317,20
RECETTES	499 323,26	1 143 993,94	1 643 317,20

Le présent budget est voté par chapitre.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

2 5 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-018	Adoption du budget primitif 2024 – budget annexe « Interventions économiques »
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Interventions économiques » pour l'exercice 2024, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	1 438 000,00	263 670,00	1 701 670,00
RECETTES	1 438 000,00	263 670,00	1 701 670,00

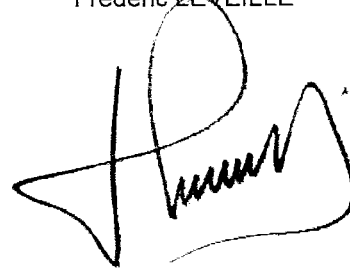
Le présent budget est voté par chapitre.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

2 5 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-019	Adoption du budget primitif 2024 – budget annexe « Zone d'activités Beaulieu »
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Zone d'activités Beaulieu » pour l'exercice 2024, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	25 000,00	250 007,29	275 007,29
RECETTES	25 000,00	250 007,29	275 007,29

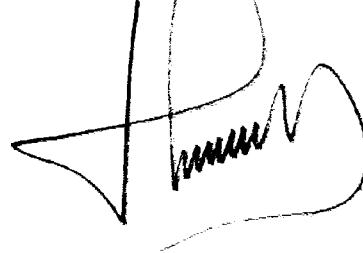
Le présent budget est voté par chapitre.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

2 5 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-020	Adoption du budget primitif 2024 – budget annexe « Zone d'activités Nécy-Rônai »
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article unique

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Zone d'activités Nécy-Rônai » pour l'exercice 2024, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	212 034,39	212 034,39	424 068,78
RECETTES	212 034,39	212 034,39	424 068,78

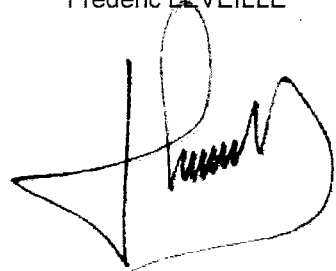
Le présent budget est voté par chapitre.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

2 5 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Étaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julien, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Étaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-021	Adoption du budget primitif 2024 – budget annexe « Zone d'activités Actival d'Orne 2 »
-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Zone d'activités Actival d'Orne 2 » pour l'exercice 2024, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	205 179,18	205 179,18	410 358,36
RECETTES	205 179,18	205 179,18	410 358,36

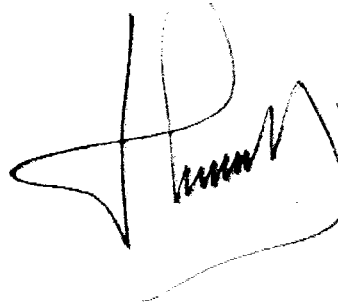
Le présent budget est voté par chapitre.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO — Département de l'Orne</p>	<p>EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 60 Pouvoirs : 7 Votants : 67</p> <p><u>Vote</u> Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Étaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOÏST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Étaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSAGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>
<p>CC-2024-022</p>	<p>Adoption du budget primitif 2024 – budget annexe « Zone d'activités Saint-Nicolas »</p>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-36, L.1612-2 et suivants, L.2311-1 et suivants ;
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le Budget Primitif du budget annexe « Zone d'activités Saint-Nicolas » pour l'exercice 2024, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	202 628,17	80 294,84	282 923,01
RECETTES	202 628,17	80 294,84	282 923,01

Le présent budget est voté par chapitre.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO ----- Département de l'Orne</p>	<p>EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 60 Pouvoirs : 7 Votants : 67</p> <p><u>Vote</u> Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>

CC-2024-023 Fongibilité des crédits

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-10-6 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2023-132 du 5 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant la possibilité à l'assemblée délibérante de déléguer à l'exécutif, à l'occasion du vote du budget, la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres au sein de la même section dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Article 2

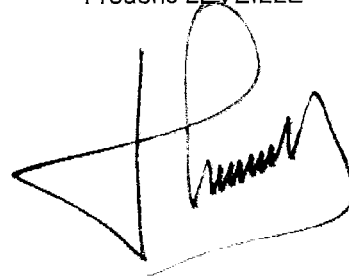
De rappeler que chaque décision de virement de crédits de chapitre à chapitre fera l'objet d'une information à l'assemblée délibérante à l'occasion de la plus proche séance.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

25 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUPI Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-024	Plan pluriannuel d'investissement
--------------------	------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2023-019 du 16 mars 2023 approuvant le Plan pluriannuel d'investissement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2023-071 du 13 avril 2023 actualisant le Plan pluriannuel d'investissement ;
Considérant l'importance de mettre en place une gestion pluriannuelle des investissements ;
Considérant la nécessité de mettre à jour le Plan Pluriannuel d'Investissement pour répondre aux exigences des calendriers ;
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger la délibération du Conseil communautaire n° CC-2023-071 du 13 avril 2023.

Article 2

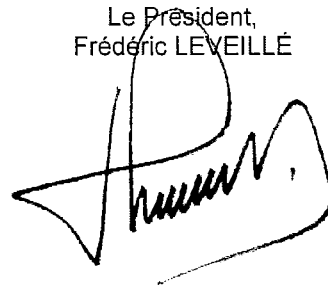
D'approuver le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement, joint à la présente délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

25 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSÉLIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-025	Construction d'une école Quartier Vallée d'Auge – Modification d'une autorisation de programme
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu la délibération communautaire n°D2022-09 du 25 janvier 2022 ouvrant une autorisation de programme pour le projet de construction du groupe scolaire Vallée d'Auge à Argentan ;
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;
Considérant l'évolution du projet de construction d'une école Quartier Vallée d'Auge à Argentan quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;
Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée à la construction d'une école Quartier Vallée d'Auge à Argentan selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Construction école Quartier Vallée d'Auge à Argentan		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2022	durée de vie prévisionnelle :	4

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles TTC :	9 045 000 €
subventions attendues (notifiées ou sollicitées)	3 507 652 €
autofinancement :	5 537 348 €
dont FCTVA :	1 483 742 €

montant de l'autorisation de programme :	9 045 000 €
------------------------------------------	-------------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026
crédits de paiement	95 515 €	3 000 000 €	4 800 000 €	1 149 485 €	
crédits de paiement ajusté	95 515 €	554 715 €	5 500 000 €	2 894 770 €	

Article 2

D'autoriser le Président à engager l'établissement à concurrence de 9 045 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme

Article 3

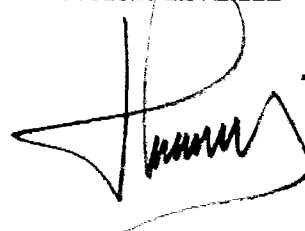
De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT</p> <p style="text-align: center;">du registre des délibérations du Conseil communautaire</p> <p style="text-align: center;">Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 60 Pouvoirs : 7 Votants : 67</p> <p><u>Vote</u> Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNEHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>

CC-2024-026	Extension de l'école de Nécy – Modification d'une autorisation de programme
-------------	-----------------------------------------------------------------------------

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu la délibération communautaire n°CC-2023-073 du 24 avril 2023 ouvrant une autorisation de programme pour le projet d'extension de l'école de Nécý ;
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;
Considérant l'évolution du projet d'extension de l'école de Nécý quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;
Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée à l'extension de l'école de Nécý selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Extension école de Nécý		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2023	durée de vie prévisionnelle :	2
		durée de vie prévisionnelle ajustée:	3

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles TTC :	1 202 000 €	1 282 000 €
subventions attendues (notifiées ou sollicitées)	192 973 €	192 973 €
autofinancement :	1 009 028 €	1 089 027 €
dont FCTVA :	197 176 €	210 299 €

montant de l'autorisation de programme :	1 202 000 €
montant de l'autorisation de programme "ajusté" :	1 282 000 €

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2023	2024	2025	2026
crédits de paiement	602 000 €	600 000 €	- €	- €
crédits de paiement "ajusté"	142 563 €	815 000 €	324 437 €	- €

Article 2

D'autoriser le Président à engager l'établissement à concurrence de 1 282 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme ;

Article 3

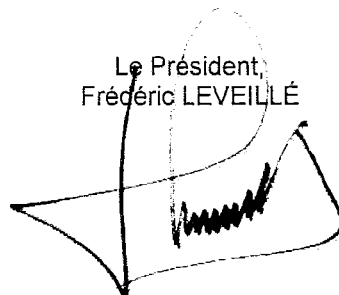
De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO _____ Département de l'Orne</p>	<p>EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 60 Pouvoirs : 7 Votants : 67</p> <p><u>Vote</u> Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>25 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>
<p>CC-2024-027</p>	<p>Rénovation urbaine du Quartier Vallée d'Auge – Modification d'une autorisation de programme</p>

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition de autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu la délibération communautaire n°CC-2023-078 du 24 avril 2023 ouvrant une autorisation de programme pour le projet de rénovation urbaine du quartier Vallée d'Auge ;
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;
Considérant l'évolution du programme de rénovation urbaine du Quartier Vallée d'Auge quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;
Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée au programme de rénovation urbaine du Quartier Vallée d'Auge selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après ;

nom du programme :	Rénovation urbaine Quartier Vallée d'Auge		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2022	durée de vie prévisionnelle :	6
		ajustée:	7

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles TTC	5 595 000 €
subventions attendues (notifiées ou sollicitées)	3 800 000 €
autofinancement :	1 795 000 €
dont FCTVA :	917 804 €

montant de l'autorisation de programme :	5 595 000 €
------------------------------------------	-------------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
crédits de paiement	13 980 €	100 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	481 020 €	- €
crédits de paiement "ajusté"	13 980 €	37 964 €	100 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	443 056 €

Article 2

D'autoriser le Président à engager l'établissement à concurrence de 5 595 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme ;

Article 3

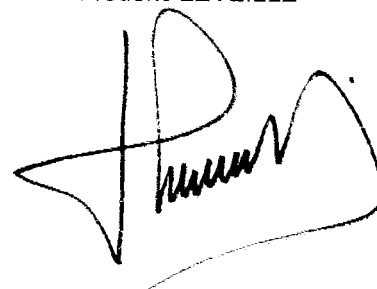
De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT</p> <p style="text-align: center;">du registre des délibérations du Conseil communautaire</p> <p style="text-align: center;">Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 60 Pouvoirs : 7 Votants : 67</p> <p><u>Vote</u> Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSAGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric, De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSÉLIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>

CC-2024-028	Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUIH) – Modification d'une autorisation de programme
-------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu la délibération communautaire n°CC-2023-138 du 10 octobre 2023 ouvrant une autorisation de programme pour le plan local d'urbanisme intercommunal et habitat ;
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;
Considérant l'évolution du plan local d'urbanisme intercommunal et habitat quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;
Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée au plan local d'urbanisme intercommunal et habitat selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2022	durée de vie prévisionnelle :	5

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	650 000 €
subventions attendues :	- €
autofinancement :	650 000 €
dont FCTVA :	106 626 €

montant de l'autorisation de programme :	650 000 €
------------------------------------------	-----------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026
crédits de paiement	1 378 €	255 000 €	250 000 €	50 000 €	93 622 €
crédits de paiement ajusté	1 378 €	247 659 €	250 000 €	100 000 €	50 963 €

Article 2

D'autoriser le Président à engager l'établissement à concurrence de 650 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme ;

Article 3

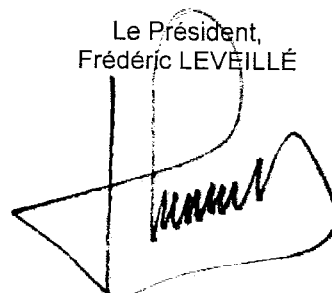
De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

25 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSÉLIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-029	Regroupement scolaire Fel et Chambois – Modification d'une autorisation de programme
-------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu la délibération communautaire n° CC-2023-138 du 10 octobre 2023 ouvrant une autorisation de programme pour projet de regroupement scolaire Fel et Chambois ;
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;
Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;
Considérant l'évolution du projet de regroupement scolaire Fel et Chambois quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée au projet de regroupement scolaire Fel et Chambois selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Regroupement scolaire Fel et Chambois		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2023	durée de vie prévisionnelle :	3
		durée de vie prévisionnelle ajustée:	4

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	1 040 000 €	1 580 000,00 €
subventions attendues ou sollicitées :	850 000 €	850 000,00 €
autofinancement :	190 000 €	730 000,00 €
FCTVA :	170 602 €	259 183 €

montant de l'autorisation de programme :	1 040 000 €
montant de l'autorisation de programme ajusté :	1 580 000 €

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2023	2024	2025	2026	2027
crédits de paiement	40 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	- €	- €
crédits de paiement ajusté	8 280,00 €	180 000,00 €	900 000,00 €	491 720,00 €	- €

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à engager l'établissement à concurrence de 1 580 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme ;

Article 3

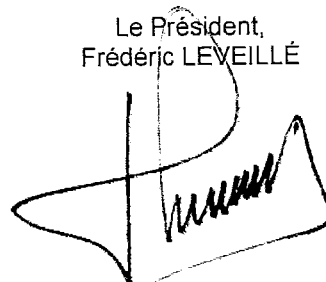
De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

2 5 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-030	Aménagement Quartier des Trois-Croix – Modification d'une autorisation de programme
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;
 Vu la délibération communautaire n°CC-2023-075 du 13 avril 2023 ouvrant une autorisation de programme pour le projet d'aménagement du quartier des « Trois-Croix » à Argentan ;
 Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;
 Considérant l'évolution du projet d'aménagement du quartier des « Trois-Croix » à Argentan quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;
 Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée au projet d'aménagement du quartier des « Trois-Croix » à Argentan selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après ;

nom du programme :	Aménagement du quartier des Trois Croix à Argentan		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2022	durée de vie prévisionnelle :	4
		durée de vie prévisionnelle ajustée:	5

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	2 200 000 €
subventions attendues ou sollicitées:	630 000 €
autofinancement :	1 570 000 €
dont FCTVA :	360 888 €

montant de l'autorisation de programme :	2 200 000 €
------------------------------------------	-------------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026
crédits de paiement	864 €	100 000 €	1 800 000 €	299 136 €	- €
crédits de paiement ajustés	864 €	33 918 €	100 000 €	1 700 000 €	365 218 €

Etant précisé pour cette opération que les dépenses affectées aux travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur les domaines public et privé seront inscrites au budget annexes « Assainissement » compétent en la matière conformément au tableau ci-après :

Budget annexe Assainissement

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	1 871 625 €
FCTVA :	307 021 €
subventions attendues :	480 000 €
autofinancement :	1 084 604 €

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026
crédits de paiement	7 734 €	1 000 000 €	871 625 €	- €	- €
crédits de paiement ajustés	7 734 €	17 091 €	1 200 000 €	646 800 €	- €

Article 2

D'autoriser le Président à engager l'établissement à concurrence de 2 200 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

Article 3

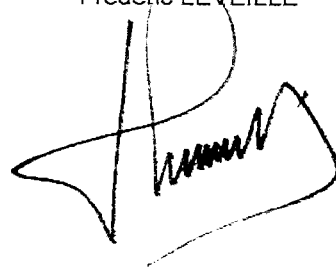
De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written over a faint rectangular stamp or box.



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO ----- Département de l'Orne</p>	<p>EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 60 Pouvoirs : 7 Votants : 67</p> <p><u>Vote</u> Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>

CC-2024-031	Atelier Relais – Modification d'une autorisation de programme
-------------	---------------------------------------------------------------

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu la délibération communautaire n°CC-2023-139 du 05 octobre 2023 ouvrant une autorisation de programme pour le projet d'ateliers relais ;
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;
Considérant l'évolution du projet d'ateliers relais quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;
Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée au projet d'ateliers relais selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Atelier relais		
budget de rattachement :	budget annexe Interventions économiques		
année de création du programme :	2023	durée de vie prévisionnelle :	2
		durée de vie prévisionnelle ajustée:	3

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	1 850 000 €
subventions attendues ou sollicitées :	650 000 €
autofinancement :	1 200 000 €
dont FCTVA :	303 474 €

montant de l'autorisation de programme :	1 850 000 €
------------------------------------------	-------------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2023	2024	2025	2026	2027
crédits de paiement	550 000 €	1 300 000 €	- €	- €	- €
crédits de paiement ajustés	59 810 €	1 352 000 €	438 190 €	- €	- €

Article 2

D'autoriser le Président à engager l'établissement à concurrence de 1 850 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme ;

Article 3

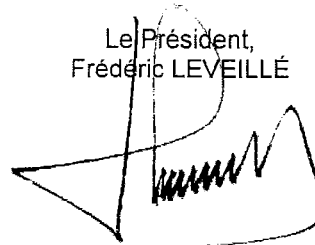
De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

25 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSÉLIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-032	Déploiement de panneaux solaires – Ouverture d'une autorisation de programme
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;
Considérant l'inscription du projet de déploiement de panneaux solaires au programme pluriannuel d'investissement et son étalement dans le temps ;
Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'ouvrir une autorisation de programme consacrée au projet de déploiement de panneaux solaires selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Déploiement de panneaux solaires		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2024	durée de vie prévisionnelle :	4

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	2 700 000 €
subventions attendues :	2 000 000 €
autofinancement :	700 000 €
dont FCTVA :	442 908 €

montant de l'autorisation de programme :	2 700 000 €
------------------------------------------	-------------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2024	2025	2026	2027	2028
crédits de paiement	100 000 €	1 500 000 €	500 000 €	600 000 €	- €

Article 2

D'autoriser le Président à engager l'établissement à concurrence de 2 700 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme ;

Article 3

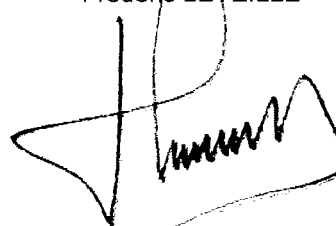
De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 60 Pouvoirs : 7 Votants : 67</p> <p><u>Vote</u> Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p style="text-align: center;">2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSÉLIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>

CC-2024-033	Création d'une piste cyclable Argentan / Urou-et-Crennes – Ouverture d'une autorisation de programme
-------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
 Vu l'instruction codificatrice M57 ;
 Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;
 Considérant l'inscription du projet de création d'une piste cyclable entre Argentan et Urou-et-Crennes au programme pluriannuel d'investissement et son étalement dans le temps ;
 Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'ouvrir une autorisation de programme consacrée au projet de création d'une piste cyclable entre Argentan et Urou-et-Crennes selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après ;

nom du programme :	Création piste cyclable Argentan et Urou-et-Crennes		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2024	durée de vie prévisionnelle :	2

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	1 000 000 €
subventions attendues :	644 423 €
autofinancement :	355 577 €
dont FCTVA :	164 040 €

montant de l'autorisation de programme :	1 000 000 €
------------------------------------------	-------------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2024	2025	2026		
crédits de paiement	50 000 €	950 000 €	- €		

Article 2

D'autoriser le Président à engager l'établissement à concurrence de 1 000 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme ;

Article 3

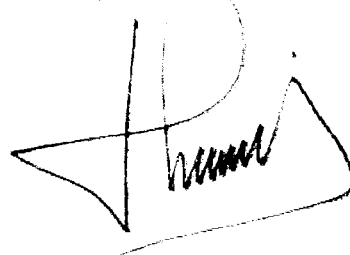
De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
 Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
 Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :
25 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-034	Vote des taux des taxes directes locales pour 2024
--------------------	-----------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;
Vu la loi n° 80-50 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Considérant la transmission de l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à Terres d'Argentan Interco pour l'exercice 2024 ;

Considérant que la loi de finances pour 2024 prévoit une revalorisation des valeurs locatives foncières (+3,9 %), bases de l'imposition à la taxe foncière, à la cotisation foncière des entreprises et à la taxe d'habitation résiduelle, laquelle permet, à taux inchangé, de recouvrer un produit fiscal garantissant l'équilibre du budget communautaire ;

Considérant l'information transmise aux membres de la commission finances en date du 22 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De voter la mise en recouvrement des contributions directes communautaires ci-après en retenant les taux suivant :

	Bases notifiées	Taux	Produit
Cotisation foncière des entreprises	10 074 000 €	22,23 %	2 239 862 €
Taxe foncière (bâti)	34 269 000 €	11,04 %	3 783 298 €
Taxe foncière (non bâti)	4 827 000 €	18,99 %	916 647 €
Taxe d'habitation	3 573 000 €	12,20 %	435 906 €

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
-----------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

25 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric). De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSÉLIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-036	Détermination du produit de la taxe GEMAPI
-------------	--------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement et notamment son article L.211-7 ;
Vu le code général des impôts et notamment son article 1530 bis ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° D2021-110 FIN du 21 septembre 2021 instaurant la taxe GEMAPI sur le territoire communautaire ;
Considérant l'information transmise aux membres de la commission finances en date du 22 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

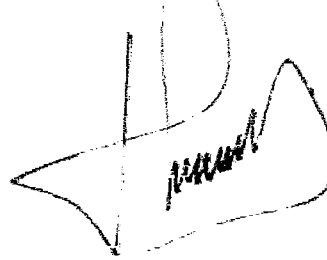
De fixer à 200 000 € le produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) au titre de l'année 2024.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

2 5 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-035	Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2024
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 4 janvier 2017 instaurant la TEOM ;

Considérant l'état 1259 de la TEOM notifié par les services de l'Etat ;
Considérant l'information transmise aux membres de la commission finances en date du 22 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De voter la mise en recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2024 en retenant le taux suivant :

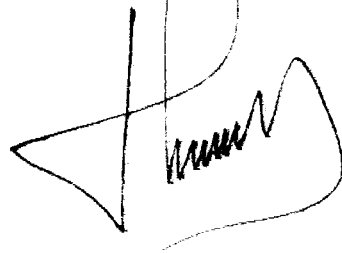
	Bases notifiées	Taux	Produit
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	33 231 244 €	12,15 %	4 035 707 €

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO — Département de l'Orne</p>	<p>EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 60 Pouvoirs : 6 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Étaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Étaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSÉLIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>

CC-2024-037	Garantie d'emprunt – Orne habitat – Programme acquisition-amélioration de 4 logements situés 8, 15, 42 rue Val d'Orne et 9 avenue Foch à Argentan
-------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu les articles L.5111-4 et L.5214-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2305 du code civil ;

Vu le contrat de prêt n° 153648, consultable au siège de Terres d'Argentan Interco, signé entre l'Office Public de l'Habitat de l'Orne, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

N'a pas pris part au vote : THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De dire que Terres d'Argentan Interco accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 381 000 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°153648 constitué de deux lignes de prêt.

La garantie de Terres d'Argentan Interco est accordée à hauteur de la somme en principal de 190 500 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

De préciser que la garantie d'emprunt est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de Terres d'Argentan Interco est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, Terres d'Argentan Interco s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à de règlement.

Article 3

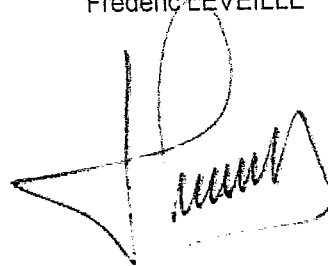
De dire que le conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 60 Pouvoirs : 7 Votants : 67</p> <p><u>Vote</u> Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Étaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Étaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>

CC-2024-038	Désignation de représentants au sein du comité de programmation LEADER du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche
-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.2121-21 et L.2121-33 ;

Considérant que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche (PETR P2AO) a été retenu par la Région Normandie, autorité de gestion des fonds européens, pour animer et gérer un nouveau programme LEADER sur la période 2023-2027 ;

Considérant que ce programme d'aide européenne a vocation à soutenir des projets innovants, des initiatives expérimentales en terme de méthode, d'échange de bonnes pratiques, à encourager la mise en place de nouveaux réseaux d'acteurs et à soutenir le développement de services pour maintenir la vie en milieu rural ;

Considérant que les projets sollicitant un soutien du programme LEADER sont étudiés par une instance appelée comité de programmation ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter Terres d'Argentan Interco et siéger au sein du comité de programmation ;

Considérant l'avis favorable de la commission Numérique – communication – administration générale du 20 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

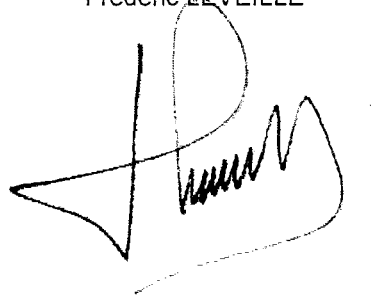
De désigner Monsieur Alain LOLIVIER en tant que représentant titulaire et Monsieur Jacques PRIGENT en tant que représentant suppléant pour siéger au sein du comité de programmation du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

25 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSAGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-039	Convention de partenariat avec l'Université de Caen
--------------------	------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Considérant la volonté de l'Université Caen Normandie de renforcer les liens avec les collectivités territoriales par la mise en place de partenariats ;

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de renforcer son réseau interinstitutionnel et de bénéficier de l'expertise universitaire au service des projets du territoire intercommunal ;
Considérant le projet de convention de partenariat proposé ;
Considérant l'avis favorable de la commission Numérique, communication, administration générale du 20 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le partenariat entre la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et l'Université Caen Normandie permettant de renforcer le réseau interinstitutionnel et de bénéficier de l'expertise universitaire au service des projets du territoire intercommunal.

Article 2

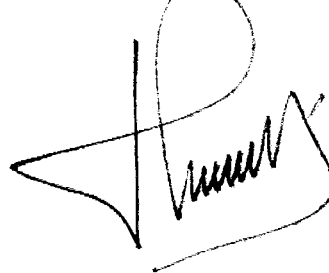
D'autoriser Monsieur le Président ou Madame Brigitte GASSEAU, 2^{ème} Vice-présidente déléguée, à signer la convention afférente.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT</p> <p style="text-align: center;">du registre des délibérations du Conseil communautaire</p> <p style="text-align: center;">Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 60 Pouvoirs : 7 Votants : 67</p> <p><u>Vote</u> Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 25 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNEHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>

CC-2024-040	Modification des statuts du Syndicat mixte pour l'informatisation des collectivités – Demandes d'adhésion et de retrait
-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-10, L.5211-18 et L.5211-19 ;

Vu les délibérations n° 2024-08 et 2024-09 du comité du syndicat mixte pour l'informatisation des collectivités (SMICO), concernant des demandes d'adhésion et de retrait du syndicat ;
Considérant que les décisions prises en matière statutaire par le Comité Syndical du SMICO sont soumises à l'avis des collectivités membres ;
Considérant l'avis favorable de la commission Numérique, communication, administration générale du 20 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'émettre un avis favorable aux demandes d'adhésion au syndicat mixte pour l'informatisation des collectivités (SMICO) des collectivités suivantes :

- Planquery
- Trun
- SIVOS Maternelle Saint André Saint Martin

Article 2

D'émettre un avis favorable aux demandes de retrait du syndicat mixte pour l'informatisation des collectivités (SMICO) des collectivités suivantes :

- Terres d'Argentan Interco
- Ri
- Rônai
- *Autres demandes présentées depuis 2015 et non actées par la Préfecture : Appenai-sous-Bellême; Barou-en-Auge; Ciral; La Ferté-Macé (pour la partie du territoire d'Antoigny) ; la Ferté-en-Ouche (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, la Ferté-Fresnel, Saint-Nicolas-des-Laitiers et Villers-en-Ouche) ; La Fresnaie-Fayel ; Gouffern-en-Auge (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry-en-Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly-en-Gouffern et Urou-et-Crennes) ; Livarot-Pays-d'Auge (pour la partie du territoire de Fervaques) ; Les Monts-d'Aunay (pour la partie du territoire de Campandre-Valcongrain) ; Mortrée ; Résenlieu ; Saint-Martin-du-Vieux-Bellême ; Sap-André ; Tinchebray-Bocage (pour la partie du territoire de la commune de Frênes) ; Tourouvre-au-Perche (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai) ; Villiers-sous-Mortagne ; Écouché-les-Vallées ; Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois ; Saint-Evroult-de-Montfort ; Chaumont ; Sainte-Scolasse-sur-Sarthe ; La Genevraie ; Boucé ; Marchemaison ; Feings ; Mehoudin ; Le Pin-au-Haras ; Semallé ; Sévigny ; Rosel ; Thue-et-Mue ; Bellou-le-Trichard ; Monts-d'Andaine ; Tracy-Bocage ; Bazoches-sur-Hoëne ; Ussy ; Sainte-Céronne-les-Mortagnes ; Moult-Chicheboville ; Ecouves ; Orgères ; Champeaux-sur-Sarthe ; Sai ; Coulmer ;*

Article 3

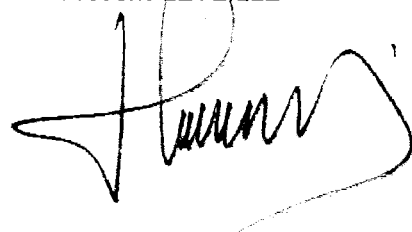
D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
----------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

2 5 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNEHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julien, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSÉLIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-041	Approbation de l'Opération de revitalisation de Territoire multisite dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » pour Écouché-les-Vallées et Trun
-------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD) du 15 juillet 2021 par Terres d'Argentan Interco, Écouché-les-Vallées, Trun, l'Etat, la Banque des Territoires, la Région Normandie et le Département de l'Orne ;

Vu la validation du projet Petites Villes de Demain (diagnostic et plan d'actions) par les partenaires signataires de la convention d'initialisation PVD en comité de pilotage Petites Villes de Demain le 19 février 2024 ;

Vu la convention-cadre « Action Cœur de Ville » co-signée par les 12 partenaires du programme en date du 17 septembre 2018 ;

Vu l'homologation de la convention-cadre « Action Cœur de Ville » en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire par l'arrêté préfectoral n° 1122-19-10-021 du 6 mai 2019 ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » du 9 mars 2020 ;

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » validé par le conseil municipal d'Argentan le 4 décembre 2023 et par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;

Considérant le caractère prioritaire de la redynamisation des centralités du territoire centre-ville pour favoriser l'attractivité des villes d'Argentan, d'Écouché-les-Vallées, de Trun et du territoire de Terres d'Argentan Interco ;

Considérant la stratégie de redynamisation territoriale de Terres d'Argentan Interco par un travail sur ses centralités, sur le développement durable et la transition écologique ;

Considérant l'engagement des partenaires vis-à-vis des projets Action Cœur de Ville d'Argentan et Petites Villes de Demain d'Écouché-les-Vallées et de Trun ;

Considérant les 4 orientations stratégiques du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de Terres d'Argentan Interco signé le 7 juillet 2021 (délibération D2021-107FIN) :

- Orientation 1 : Un territoire exemplaire en matière de transition écologique
- Orientation 2 : Un territoire solidaire et accueillant
- Orientation 3 : Un territoire dynamique et attractif
- Orientation transversale : Affirmer le positionnement de Terres d'Argentan Interco

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme/logement du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire.

Article 2

D'autoriser Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président de Terres d'Argentan Interco, à signer ladite convention, et à prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 3

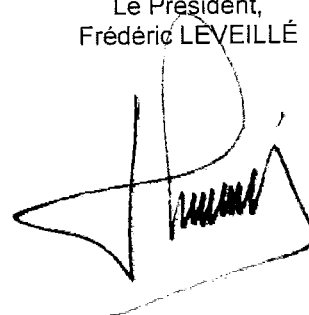
D'autoriser Monsieur Frédéric LEVEILLÉ à signer tous dossiers de demandes de subventions liées au programme Petites Villes de Demain.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

2 5 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-042	Cession partielle de la parcelle AA 106 située sur le parc d'Activités Actival d'Orne à Sarceaux
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1311-9 et suivants, et L.5211-37 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.3211-14 et L.3221-1 ;

Considérant la demande de l'entreprise SASU Lelièvre Romain de s'implanter sur le parc d'activités Actival d'Orne dans le but de développer son activité par l'intermédiaire d'une vitrine qui permettra de recevoir de la clientèle et d'y exposer les prestations proposées.

Considérant que l'entreprise SASU Lelièvre Romain a manifesté son intérêt d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AA106 pour une superficie d'environ 500 m² ;

Considérant que l'investissement sera porté financièrement par la société civile immobilière Garenne en cours de constitution ;

Considérant que le service France Domaine, qui doit être consulté par les établissements publics de coopération intercommunale pour tout projet de cession immobilière, a rendu un avis en date du 13 mars 2024 ;

Considérant que Terres d'Argentan Interco pourrait céder le bien immobilier au montant estimé par le service des domaines au prix de 18,50€ HT/m² comprenant la marge d'appréciation de ± 15 % ;

Considérant l'orientation 3 « un territoire dynamique et attractif » du Contrat de Relance et de Transition Ecologique ;

Considérant l'avis favorable de la commission Développement économique du 20 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la cession à la société civile immobilière Garenne, en cours de constitution, d'une partie de la parcelle cadastrée AA106, située sur le parc d'activités Actival d'Orne à Sarceaux, représentant une superficie de terrain d'environ 500 m², que le bornage viendra préciser.

Article 2

De dire que le prix de cession est fixé à 18,00€ HT/m².

Article 3

De préciser que sont mis à la charge de l'acquéreur les frais de bornage, les frais de clôture, les frais de raccordement aux réseaux et les frais d'acte.

Article 4

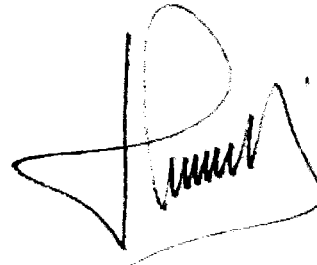
D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions nécessaires pour mener à bien cette cession et à signer tous documents y afférent.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

25 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Étaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Étaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-043	Sectorisation des élèves du territoire intercommunal : modification partielle de la carte scolaire
-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'éducation, notamment son article L.212-7 ;

Vu la délibération n° D2017-77 EDU du 20 mars 2017 portant approbation de la carte scolaire intercommunale ;
Vu la délibération n° CC-2023-188 du 21 décembre 2023 concernant la fermeture de l'école Jean-de-la-Fontaine d'Argentan ;
Considérant la nécessité de répartir les effectifs scolarisés sur le territoire intercommunal de manière à garantir un service scolaire de proximité ;
Considérant la nécessité d'ajuster la sectorisation à la réalité des inscriptions effectives ;
Considérant l'avis favorable de la commission Éducation du 21 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la modification partielle de la carte scolaire, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024, de la façon suivante :

École primaire Jean-de-la-Fontaine (Argentan) :

- Sans objet

École primaire Vincent Muselli (Argentan) :

- secteur de la commune d'Argentan délimité par le chemin de St Roch, la rue des petits fossés, le boulevard Koenig, la rue de la République, la rue Jean Wolff, l'avenue de la 2^{ème} DB, la rue Pierre Bérégovoy (côté impair), rocade.

École primaire de Sarceaux :

- commune de Sarceaux
- commune de Fleuré

École primaire d'Écouché-les-Vallées :

- commune d'Écouché-les-Vallées : l'ensemble des communes déléguées
- commune de Sevrai
- commune de Lougé sur Maire
- commune de la Lande de Lougé
- commune de Saint Brice sous Rânes
- commune de Joué du Plain
- commune de Tanques

Article 2

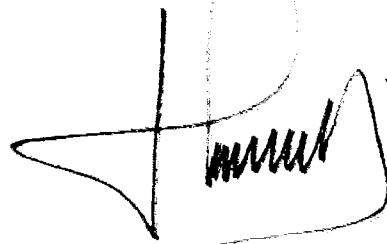
De dire que les autres dispositions sectorielles de la délibération du 20 mars 2017 demeurent inchangées.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne</p>	<p>EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 60 Pouvoirs : 7 Votants : 67</p> <p><u>Vote</u> Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>

CC-2024-044	Avenant à la convention redevance spéciale pour les déchets non ménagers
-------------	--------------------------------------------------------------------------

Vu les articles L.2224-13 à L.2224-17 et L.2333-78 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et la récupération des matériaux qui a institué le principe d'une Redevance Spéciale pour ce type de déchets, modifiée par la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 qui l'a rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 1993, codifiée aux articles L.541-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil syndical du SITCOM du 31 mars 2005 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2023-194 du 21 décembre 2023 renouvelant la convention globale « Redevance Spéciale Etablissements Publics » entre Terres d'Argentan Interco et le SITCOM ;

Considérant que la maison médicale de Boucé et le Pôle de santé libéral ambulatoire d'Écouché-les-Vallées ne figuraient pas dans cette convention globale bien qu'ils soient également soumis à la redevance spéciale ;

Considérant qu'il convient donc d'intégrer ces deux bâtiments dans la convention globale à travers un avenant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver l'avenant à la convention redevance spéciale pour les déchets non ménagers ayant pour objet d'intégrer la maison médicale de Boucé et le Pôle de santé libéral ambulatoire d'Écouché-les-Vallées dans la liste des bâtiments soumis à cette redevance.

Article 2

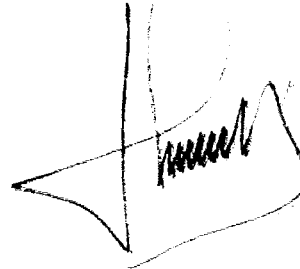
D'autoriser Monsieur le Président ou Madame Clothilde MICHEL, 10^{ème} vice-présidente déléguée, à signer cet avenant.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO ----- Département de l'Orne</p>	<p>EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 60 Pouvoirs : 7 Votants : 67</p> <p><u>Vote</u> Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>

CC-2024-045	Appel à projet Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE+) – Fonds CHÈNE pour le financement d'un poste d'économe de flux et d'actions d'efficacité énergétique
-------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L174-1 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de l'énergie, notamment les articles L.221-7 et R.221-14 ;
Vu l'arrêté ministériel du 28 novembre 2022 relatif à la création d'un programme dans le cadre du dispositif des économies d'énergie ;
Considérant le contexte imposant une accélération des actions d'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités concernées ;
Considérant la nécessité économique et énergétique de poursuivre la mission d'économe de flux,
Considérant l'avis favorable de la commission Urgence Climatique Développement Durable du 13 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser l'engagement de Terres d'Argentan Interco dans l'appel à projet ACTEE+ de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), lequel permettrait de financer le poste d'économe de flux et des actions d'efficacité et/ou de sobriété énergétique.

Article 2

De dire que la mission de l'économe de flux sera répartie de la manière suivante en temps de travail :

- Terres d'Argentan Interco – 40 % ETP
- Ville d'Argentan – 40 % ETP
- Autres communes de l'EPCI – 20 % ETP

Article 3

De dire que le coût de la mission de l'économe de flux sera réparti de la manière suivante :

- Terres d'Argentan Interco – 60 %
- Ville d'Argentan – 40 %

Article 4

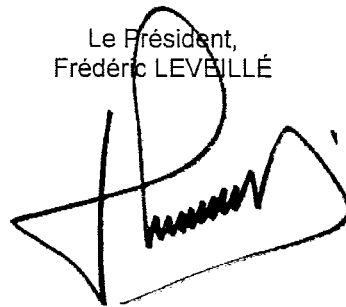
D'autoriser Monsieur le président ou Madame Clothilde MICHEL, 10^{ème} vice-présidente déléguée, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
-------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 60
Pouvoirs : 7
Votants : 67

Vote
Pour : 66
Contre : 0
Abstention : 1

Publication le :

2 5 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GEOFFROY Catherine, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-046	Approbation de la Charte de gouvernance et de développement des projets de production d'énergies renouvelables
-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant le projet de Charte de gouvernance et de développement des projets de production d'énergies renouvelables, approuvé par la Conférence des maires le 23 janvier 2024 ;

Considérant la nécessité d'améliorer la gouvernance des projets d'énergies renouvelables entre Terres d'Argentan Interco et ses communs membres ;
Considérant les nombreuses réunions de concertation en 2023 permettant d'aboutir à un accord (commissions, groupes de travail...) ;
Considérant la nécessité de formaliser l'accord politique par un document moral reprenant les grandes orientations consensuelles débattues en 2023 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Urgence climatique et développement durable du 21 février 2024 ;
Considérant qu'il convient aux communes de se prononcer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité des voix (1 abstention), décide :

Article 1

D'approuver la Charte de gouvernance et de développement des projets de production d'énergies renouvelables entre Terres d'Argentan Interco et ses communes membres.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président, ou Madame Clothilde MICHEL, 10^{ème} vice-présidente déléguée, à signer la charte.

Article 3

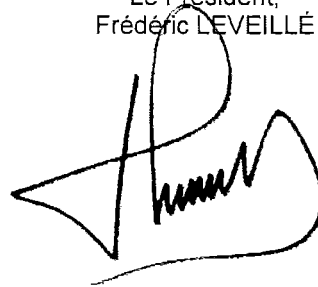
De mandater la commission Urgence climatique et développement durable de Terres d'Argentan Interco pour évaluer la mise en œuvre de la Charte et réaliser un bilan annuel qui sera présenté aux élus communautaires et communaux.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
-------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 58
Pouvoirs : 7
Votants : 65

Vote
Pour : 64
Contre : 0
Abstention : 1

Publication le :

2 5 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Étaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Étaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GEOFFROY Catherine, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MÉNARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëticia, GOSSÉLIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-047	Avenant n° 3 à la convention au titre du déploiement du programme SARE – INHARI
-------------	---------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'énergie ;
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
Vu l'arrêté du 5 septembre 2019 portant validation du programme « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique » (SARE) dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu la circulaire du 3 octobre 2019 relative aux acteurs de la rénovation énergétique ;
Vu la convention nationale de mise en œuvre du programme SARE conclue entre l'État, l'ADEME, l'ANAH et les Obligés le 7 mai 2020 ;
Vu la convention entre Terres d'Argentan Interco et l'association INHARI, approuvée par délibération communautaire n° D2021-128 TRAN du 21 septembre 2021, confiant à INHARI et ses partenaires la réalisation des actes métiers du SARE pour son compte en 2021 ;
Vu la délibération n° D2022-18 TRAN du 25 janvier 2022 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de financement du déploiement du programme SARE entre Terres d'Argentan Interco et INHARI ayant pour objet la prolongation du service jusqu'au 31 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CC-2023-016 du 24 janvier 2023 approuvant l'avenant n° 2 à la convention de financement du déploiement du programme SARE entre Terres d'Argentan Interco et INHARI ayant pour objet la prolongation du service jusqu'au 31 décembre 2023 ;
Vu le projet d'avenant à ladite convention ;
Considérant l'opportunité de dispenser des informations et des conseils personnalisés, des accompagnements avec visite et étude énergétique de logements ainsi que des accompagnements en faveur de ménages non éligibles aux aides de l'Anah ;
Considérant l'avis favorable de la commission Urgence climatique et développement durable du 21 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité des voix (1 abstention) décide :

Article 1

D'approuver l'avenant n° 3 à la convention de financement du déploiement du programme « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique » (SARE), entre Terres d'Argentan Interco et INHARI (représentant l'espace conseil FAIRE régional dans l'Orne), ayant pour objet la prolongation de ce service jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2

De verser une contribution de 10 807 € au titre de l'année 2024 et de dire que les crédits sont inscrits sur la ligne TEC 830 6042 F2.

Article 3

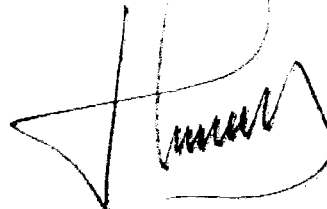
D'autoriser Monsieur le Président, ou Madame Clothilde MICHEL, 10^{ème} vice-présidente déléguée, à signer l'avenant n° 3 à la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO — Département de l'Orne</p>	<p>EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 59 Pouvoirs : 7 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>25 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GEOFFROY Catherine, GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>

CC-2024-048	Validation du programme d'actions 2024-2027 du Projet alimentaire territorial de Terres d'Argentan
-------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.111-2-1 du code rural et de la pêche maritime
Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;
Considérant la labellisation du Projet alimentaire de Terres d'Argentan en 2021 ;
Considérant le travail partenarial avec les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture et l'intercommunalité ;
Considérant l'avis favorable de la commission Urgence climatique et développement durable du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la stratégie du Projet Alimentaire Territorial à compter du 27 mars 2024.

Article 2

D'abonder annuellement une ligne budgétaire pour mener à bien le Projet Alimentaire Territorial.

Article 3

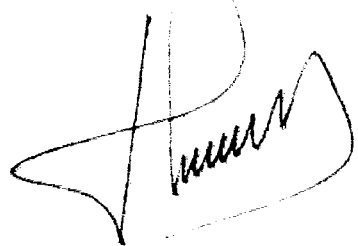
D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents utiles ou nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LÉVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 59
Pouvoirs : 7
Votants : 66

Vote
Pour : 65
Contre : 0
Abstention : 1

Publication le :
25 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MÉNARD Jacqueline, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BUON Michel, GODET Frédéric (pouvoir à MADEC Boris), GEOFFROY Catherine, GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-049	Convention de partenariat entre Terres d'Argentan Interco et la Ville d'Argentan dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial pour la mise en œuvre d'une production maraîchère biologique intercommunale destinée à la cuisine centrale
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.111-2-1 du code rural et de la pêche maritime
Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;
Considérant la labellisation du Projet alimentaire de Terres d'Argentan en 2021 ;
Considérant le travail partenarial avec les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture et l'intercommunalité ;
Considérant l'avis favorable de la conférence des maires du 6 février 2024 dédiée au Plan Alimentaire Territorial et à cette action spécifiquement ;
Considérant l'avis favorable de la commission Urgence climatique et développement durable du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité des voix (1 abstention) décide :

Article 1

D'approuver la convention de partenariat entre Terres d'Argentan Interco et la Ville d'Argentan pour la mise en place de l'action 1.1 du PAT « Mise en œuvre d'une production maraîchère biologique intercommunale destinée à la cuisine centrale ».

Article 2

D'approuver spécifiquement le dépôt de demande de subvention auprès de la région Normandie « Partenariats Agricoles – Volet Valorisation », issue du Fond européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER).

Article 3

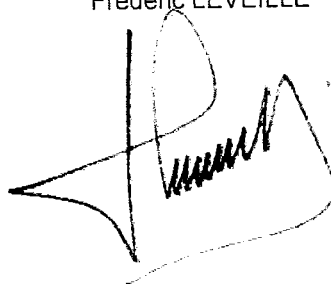
D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les dossiers de demande de subvention à venir avec d'autres partenaires ainsi que tous documents utiles relatifs à ce projet.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT</p> <p style="text-align: center;">du registre des délibérations du Conseil communautaire</p> <p style="text-align: center;">Séance du 27 mars 2024</p>
<p><u>Date de convocation</u> 22 mars 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 55 Pouvoirs : 6 Votants : 61</p> <p><u>Vote</u> Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Étaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.</p> <p><u>Étaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BEAUVAIS Philippe, BUON Michel, GEOFFROY Catherine, GODET Frédéric, GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MADEC Boris, MÉNARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Absents</u> : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.</p>

CC-2024-050	Financement et mise en place du projet de mobilité solidaire
-------------	--------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.4221-1 et L.1111-9 ;
Vu le code des transports, notamment ses articles L.1211-3, L.1215-1 et L.1215-2, L.1231-1 et suivants ;
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite LOM ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
Considérant le projet de mobilité solidaire dont la Maison de la Mobilité sera le guichet unique ;
Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation de Terres d'Argentan Mobilités ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De valider l'ensemble des demandes de financement pour les projets envisagées dans le cadre du service de mobilité solidaire qui a pour objectif de faciliter la mobilité des personnes en recherche de formation ou d'emploi sur le territoire de Terres d'Argentan, avec notamment :

Pour la création d'un service de mobilité solidaire sur 2 ans avec un montant total de 135 478,87 € HT, (financé à 80% avec 20% de reste à charge pour l'interco) :

- L'état dans le cadre du Fonds Vert « Développement des mobilités durables en zones rurales » pour un montant de 67 739,44 € HT,
- La Région Normandie dans le cadre du dispositif IDEE avec un montant de 4 770,93 € HT,
- Le Département de l'Orne dans le cadre du programme " Politique Transition énergétique - Mise en œuvre d'un service d'autopartage" avec un montant de 19 793,13 € HT,
- Le Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche dans le cadre des fonds FEDER avec un montant de 16 080,00 € HT.

Article 2

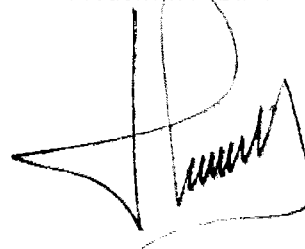
D'autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer tous documents nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 55
Pouvoirs : 6
Votants : 61

Vote
Pour : 61
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

25 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BEAUVAIS Philippe, BUON Michel, GEOFFROY Catherine, GODET Frédéric, GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MADEC Boris, MÉNARD Jacqueline, MESSAGER Brigitte, RUPPERT Roger, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSÉLIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-051	Suivi du schéma directeur vélo et réalisation de pistes cyclables
--------------------	--------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4221-1 et L.1111-9 ;
Vu le code des transports, notamment ses articles L.1211-3, L.1215-1 et L.1215-2, L.1231-1 et suivants ;
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite LOM ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
Considérant le schéma directeur vélo ;
Considérant les priorités données à la recherche de financements pour la piste cyclable du passage à niveau 85 (déjà financée et réalisée), la piste cyclable entre Urou et Argentan et la voie verte entre Argentan et Écouché-les-Vallées ;
Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De valider l'ensemble des demandes de financement pour les projets envisagées dans le cadre du schéma directeur vélo qui a pour objectif de faciliter la mobilité douce, le développement du tourisme et des acteurs du territoire sur le territoire de Terres d'Argentan, avec notamment :

Pour la création d'une piste cyclable entre Urou et Argentan d'un montant de 805 529€ HT (financée à 80% avec 20% de reste à charge dont 30% de fonds de concours) :

- L'état dans le cadre de l'AAP « fonds mobilité active » pour un montant de 318 184,00 € HT,
- L'état dans le cadre de la DSIL pour un montant de 84 580,55 € HT,
- La Région Normandie dans le cadre du dispositif "AMENAGEMENTS CYCLABLES FAVORISANT L'INTERMODALITE" avec un montant de 161 105,80 € HT
- Le Département de l'Orne dans le cadre du dispositif " CREATION DE VOIE VERTE OU DE PISTE CYCLABLE" avec un montant de 80 552,90 € HT,

Pour une étude de faisabilité pré-opérationnelle d'une voie verte entre Argentan et Ecouché les Vallées d'un montant de 20 400 HT (financée à 80% avec 20% de reste à charge) :

- Fond FEADER pour un montant de 10 200 € HT avec l'aide du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche,
- La Banque des territoires dans le cadre des financements pour les Petites Ville de Demain avec un montant de 6 120 € HT.

Article 2


D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 55
Pouvoirs : 6
Votants : 61

Vote
Pour : 61
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

25 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNEHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BEAUVAIS Philippe, BUON Michel, GEOFFROY Catherine, GODET Frédéric, GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MADEC Boris, MÉNARD Jacqueline, MESSAGER Brigitte, RUPPERT Roger, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-052	Convention générale de mutualisation avec la Ville d'Argentan
--------------------	----------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-4-1 et L.5214-16-1;
Considérant le projet de convention cadre et les annexe technique et financière ;
Considérant le projet d'administration partagée ;

Considérant l'avis favorable de la commission Numérique, communication, administration générale du du 20 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les termes du projet de convention liant Terres d'Argentan Interco et la commune d'Argentan.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes.

Article 3

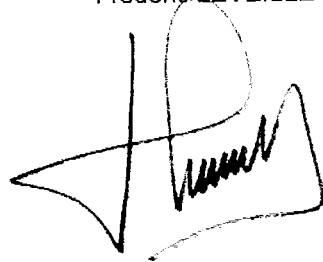
De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation

22 mars 2024

Conseillers

En exercice : 82

Présents : 55

Pouvoirs : 6

Votants : 61

Vote

Pour : 61

Contre : 0

Abstention : 0

Publication le :

2 5 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNEHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BEAUVAIS Philippe, BUON Michel, GEOFFROY Catherine, GODET Frédéric, GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MADEC Boris, MÉNARD Jacqueline, MESSAGER Brigitte, RUPPERT Roger, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-053	Modification du tableau des effectifs
-------------	---------------------------------------

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20 février 2024 ;
Considérant qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs,
Considérant l'avis favorable de la commission du 20 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De créer un poste non permanent d'adjoint technique à temps complet pour exercer les fonctions de maraicher dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans.

Article 2

De créer un poste permanent, à temps complet, de catégorie B ou A, dans la filière technique, dans le cadre d'emplois des techniciens ou des ingénieurs, sur le grade de technicien ou technicien principal de 2^{ème} classe ou technicien principal de 1^{ère} classe ou ingénieur pour exercer les missions d'économiste de flux.

Article 3

De préciser que ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Article 4

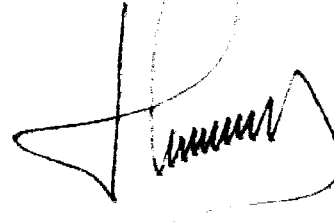
De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 27 mars 2024
--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation
22 mars 2024

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 55
Pouvoirs : 6
Votants : 61

Vote
Pour : 61
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

25 AVR. 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, de Terres d'Argentan Interco.

Etaient présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président*, TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président*, GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente*, VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président*, ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente*, LERAT Michel, *5^{ème} vice-président*, BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président*, MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président*, MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente*, APPERT Catherine, BALLON Michèle, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LASNE Hervé, LE CHERBONNIER Louis, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MALLET Gilles, MARRIÈRE Daniel, MELOT Michel, MORIN Lucienne, NOSS Éric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, SAUSSAIS Delphine, SÉJOURNÉ Hubert, VERRIER Patrice, VIMONT Jacques.

Etaient présents en tant que suppléants : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), BIJAULT Joël (Karine BOURDELAS), VAULOUP Johanne (CLEREMBAUX Thierry).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente*, BALLOT Jean-Philippe (pouvoir à MICHEL Clothilde), ALLIGNÉ Christophe, BEAUVAIS Philippe, BUON Michel, GEOFFROY Catherine, GODET Frédéric, GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine), MADEC Boris, MÉNARD Jacqueline, MESSAGER Brigitte, RUPPERT Roger, SCHNEIDER Xavier, THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick), VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric), De VIGNERAL Guillaume (pouvoir à SÉJOURNÉ Hubert).

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, GOSSELIN Alain, De GOUSSENCOURT Marc, HOULLIER Karim, LAMOTHE Patrick, LECERF Lionel, LEROUX Jean-Pierre, MELCHIORRI Catherine, MONTEGGIA Martine, TERESA Isabelle.

CC-2024-054

« Engagements Quartiers 2030 » - Contrat de ville 2024-2030

Vu la loi n°23014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
Vu le contrat de ville 2015-2020 signé le 3 juillet 2015 ;
Vu le contrat d'engagement réciproque et renforcé signé le 30 octobre 2019 ;
Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu le décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 paru au Journal Officiel actualisant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
Considérant les groupes de travail partenariaux réalisés en septembre et novembre 2023 ;
Considérant la validation des axes transversaux et du plan d'action du contrat de ville 2024-2030 en Comité de pilotage du 20 février 2024 ;
Considérant les orientations du Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » déclinées autour de 4 axes transversaux : Décloisonner les pratiques, mieux communiquer et mieux informer ; Accompagner et être ressource pour les habitants ; Animer et ouvrir les quartiers ; Offrir aux habitants un cadre de vie et une qualité de vie améliorés ;
Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » notamment les axes transversaux et le plan d'action.

Article 2

De prendre acte que des documents seront annexés au Contrat de ville et que des modifications à la marge du Contrat de ville sont susceptibles d'être apportées.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président, ou Monsieur Michel LERAT, 5^{ème} vice-président délégué, à signer le Contrat de ville 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 » dans sa version finalisée, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

